

**SÉANCE 2 MAI DU 2016**  
**PROCES VERBAL DE SEANCE**

-----

*L'an 2016, le Deux Mai, Le Conseil Municipal de LA CHAPELLE VENDOMOISE s'est réuni à 18 heures 30, au lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François BORDE, Maire de La Chapelle Vendômoise.*

**Date de convocation** : 27 Avril 2016

**Présents**: Mmes ANSERMINO, FARNIER S, FORTIN, MARTY, RIGAULT,  
Mrs BORDE, FIRMAIN, LE MENER, PARIS, PHILIPPON, POUSSE,  
TONDEREAU

**Absents** : Mme ROGER qui a donné pouvoir à Mme FARNIER  
Mr FARNIER D qui a donné pouvoir à Mme RIGAULT  
Mr RHENY qui a donné pouvoir à Mr LE MENER

**Secrétaire** : Mme Sabine FARNIER

-----

Mr Le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal du conseil municipal 4 Avril 2016 à l'approbation. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Mr le Maire informe qu'il convient de retirer la délibération « 2016/028- transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIDELC », ce sujet sera évoqué en fin de séance.

- **2016/025- Signature rétrocession lotissement Les Forges**

Monsieur le Maire informe les membres présents que lors de la construction du lotissement Les Forges par Monsieur Samuel MARPAULT, il avait été passé un PUP (projet urbain partenarial) afin qu'il puisse bénéficier de prix avantageux pour la réalisation de son projet. Il avait alors été convenu que lorsque l'avant dernière maison sera construite la Commune reprendra à sa charge la voirie, les réseaux et les noues. A l'heure actuelle, tous les lots sont vendus et il reste la dernière maison qui est en cours de construction.

Mr PARIS demande si la voirie a été faite, Mr BORDE lui répond que oui que cela a été fait en février mais que la rétrocession n'était pas urgente et que la commune avait déjà récupéré l'éclairage public. Mr TONDEREAU demande si c'est le lotisseur qui a planté les arbres, Mr BORDE lui répond oui et que c'est à sa demande. Mr TONDEREAU dit que c'est bien que cela va arborer et pomper l'eau des noues en plus. Mr BORDE précise que des arbres plantés à cet endroit ont déjà été volés.

Monsieur le Maire demande aux membres présents de bien vouloir l'autoriser à procéder à la signature auprès du notaire pour la rétrocession de la voirie, des réseaux et des noues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder à la signature auprès du notaire pour la rétrocession de la voirie, des réseaux et des noues.

- **2016/026- demande de subvention Agglopolys pour la mise en place d'une horloge astronomique à Sudon**

Mr le Maire informe qu'une horloge astronomique sera posée à l'entrée de Sudon, en effet suite à la reprise des lampadaires après l'arrêt de l'éclairage du giratoire, l'éclairage fonctionne tout le temps. Mme MARTY dit que l'abri bus est éclairé tout le temps à Sudon, Mr BORDE lui répond qu'il ne sera plus avec l'horloge astronomique. Mr PARIS demande combien ça va coûter, 457€, Mr BORDE lui répond que non cela va coûter 610€. Mr BORDE informe que de manière générale, puisque l'on concourt au développement durable et aux réductions des consommations d'énergie, Agglopolys donne toujours le montant maximal de subvention demandé. Mr PARIS demande si la commune a déjà atteint le plafond de subvention dans une année, Mr BORDE lui répond que non et qu'à sa connaissance aucune commune de l'Agglo non plus.

Monsieur le Maire informe les membres présents que la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 incite les collectivités à mettre en place des actions tendant à réduire la consommation d'énergie de leurs services, et ce afin de promouvoir la maîtrise de la demande d'énergie de la France.

Dans le cadre de sa compétence optionnelle en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, la Communauté d'Agglomération de Blois a mis en place un fonds communautaire à destination des communes. Ce fonds a pour objectif de financer une partie des travaux visant à réduire les consommations d'eau et d'énergie et/ou à développer l'usage des énergies renouvelables dans les bâtiments anciens et les espaces publics communaux.

Pour l'année 2016, les actions éligibles au versement d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Blois, que la commune de LA CHAPELLE VENDOMOISE souhaite engager sont :

- Mise en place d'une horloge astronomique

La réalisation de cette opération devrait permettre une économie sur le coût de consommation annuelle en énergie.

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2016 et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
<b>Montant total de l'opération (HT)</b>	<b>610 €</b>	Fonds propres de la commune :	457.00 €
		Fonds de concours :	153.00 €
		Autres subventions (CG, ADEME, Région, ...)	0.00 €

Etant précisé que l'aide de la Communauté d'Agglomération de Blois est plafonnée à 25 000 euros par commune, toutes opérations confondues et dans la même année, la commune de LA CHAPELLE VENDOMOISE souhaite solliciter le fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'eau et de l'énergie pour un montant de 153.00 € euros correspondant à 25% du montant hors taxes des travaux.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- autoriser Le Maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Le Maire ou son représentant à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération de Blois au titre du fonds communautaire d'aide à la maîtrise de l'énergie.

- **2016/027- demande de subvention pour la manifestation Chantelune**

Monsieur le Maire informe que la Commune a demandé une subvention au Pays des Châteaux le 8 Février 2016 pour la manifestation Chantelune qui se déroulera le Samedi 15 Octobre 2016 et a reçu une réponse défavorable.

Il convient donc de demander des subventions aux artisans et entreprises situées sur la commune et aux alentours. Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil de bien vouloir procéder aux démarches nécessaires à ces demandes.

Mr LE MENER prend la parole et informe que ces demandes seront faites en vue d'équilibrer le budget de cette manifestation. Les demandes seront faites aux artisans et commerçants de la commune et des alentours. Mr PARIS demande si cela a déjà été fait, Mr LE MENER lui répond que oui, que cela a été fait avec le crédit agricole, Mr PARIS lui répond que ce n'est pas un commerce de la commune. Mr TONDEREAU demande pourquoi on a rien eu du Pays des Châteaux, Mr LE MENER lui répond qu'il subventionne les manifestations touristiques de type concert. Mme FARNIER demande si on ne pourrait pas envisager de demander les subventions avant d'envisager une manifestation pour pouvoir anticiper un maximum. Mr LE MENER lui répond que pour demander des subventions il faut un budget établi avec des chiffres auparavant. Mme FARNIER dit que l'on n'est pas obligé de s'engager si on a pas les subventions. Mme ANSERMINO lui répond qu'il faut déjà des chiffres pour établir le projet mais que ça va être compliqué de demander aux commerçants de la commune. Mr BORDE lui répond que certaines communes le font et que même s'ils donnent un peu c'est déjà ça. Mr LE MENER dit qu'à Chailles il y a eu près de 400 spectateurs. Mme FORTIN demande à combien la commune s'engage pour cette manifestation, Mr LE MENER lui répond 1 000€. Mr PARIS répond qu'il faudra 200 personnes à 5€ pour équilibrer. Mme FORTIN demande si les entrées seront payantes, Mr LE MENER lui répond que oui. Mme ANSERMINO dit que c'est toujours difficile de demander aux commerçants. Mme FARNIER dit qu'ils sont déjà beaucoup sollicités avec les calendriers. Mr PARIS dit que si les commerçants suivent le budget de la Commune ça peut être mal perçu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à procéder aux démarches nécessaires aux demandes de subventions auprès des entreprises privées. Après en avoir délibéré, par 2 voix contre, 7 abstentions et 6 voix pour de demander aux commerçants de la commune de la Chapelle vendômoise.

Le sujet du SIDELC est abordé. Mr BORDE informe que la Commune a reçu un courrier du SIDELC évoquant le souhait de positionner une borne de recharge pour voiture électrique sur son territoire. Il explique qu'il faut voir avec eux l'emplacement qui doit être opérationnel pour eux et facile d'accès, qu'il faut un réseau électrique pas loin et de la place. Mr BORDE dit que l'on pourrait faire cela derrière la salle P Cellai et que l'on pourrait coupler cela avec une place de co-voiturage. Toute l'installation est prise en charge par le SIDELC, cela leur coûte 12 000€ HT/ borne et ils sont subventionnés à hauteur de 50% par l'ADEME. Mr POUSSE demande si ce sont des recharges rapides. Mr BORDE lui répond que ce sont des recharges d'appoint et que la consommation est payée par la personne. Mr BORDE dit que l'on doit participer aux charges d'exploitation de la borne et que de 2016 à 2020 le tarif est de 640€/an/borne. Mr PARIS demande à quoi correspond cette somme, Mr BORDE lui répond que l'on partage les frais d'exploitation. Mmes FARNIER et ANSERMINO disent que la commune n'a rien demandé. Mr POUSSE répond que les gens vont payer. Mr BORDE explique que le tarif pourra diminuer si le service devient rentable. Mr TONDEREAU dit que ce n'est pas l'électricité qui coûte le plus cher, Mme FORTIN dit que c'est l'avenir. Mr PARIS dit que c'est bien et que cela va avec les projets de la commune. Mr POUSSE demande si on a un droit de regard sur la rentabilité de la borne. Mr BORDE répond que l'on est sur l'axe Blois-Vendôme, et que si on ne prend pas la borne il n'y en aura pas d'autres dans le secteur. Mr TONDEREAU dit que c'est judicieux et cohérent comme réflexion sur le lieu d'implantation. Mr BORDE dit que pendant que la voiture recharge les gens pourront venir consommer dans les commerces de la commune. Mme MARTY demande pourquoi on ne pourrait pas la mettre sur l'axe justement. Mr BORDE dit que le stationnement sera un problème, que l'on a refait le bourg et que l'on ne va pas recasser. Peu importe si les gens le savent, les gens qui en auront besoin le sauront puisqu'ils regardent la carte des bornes avant de partir. Mr TONDEREAU demande si Agglopolys peut en prendre une partie à sa charge, Mme ANSERMINO demande s'il y a tant de voitures électriques que ça. Mr TONDEREAU dit qu'il n'y a pas assez d'autonomie, Mr BORDE précise que l'on doit avoir un stationnement gratuit. Mr TONDEREAU dit que si ça se développe, ils pourront peut-être nous demander 4 ou 6 places à terme. Mr BORDE répond pourquoi pas. Mr BORDE dit que derrière la salle P Cellai le parking n'est pas refait et que cela pourrait être mis là, Mr PARIS dit qu'il y a aussi l'autre place avec le transfo, Mme MARTY pense au parking ex-groupama, Mr BORDE lui répond que ce sera un problème car il n'y a pas trop de places mais que de toute façon il faut rencontrer la personne du SIDELC.

#### **Mr FIRMAIN prend part à la séance.**

Mr BORDE dit qu'il y a l'association du bien-être qui pourrait être gêné par la création de ces places. Mme FORTIN dit que ça peut gêner, Mr TONDEREAU dit qu'il y a toujours des voitures qui s'y gare. La place derrière la salle P Cellai s'est moins gênant et les utilisateurs seront au courant via les applications existantes. Mme PHILIPPON demande si cela ne marche pas, qu'est-ce qu'ils font ? Mr BORDE lui répond que l'on ne sait pas. Mme RIGAULT dit qu'il y a de plus en plus de voitures électriques, Mr TONDEREAU dit que la réflexion de Mr PARIS est bien pour le milieu macroéconomique de la Commune. Mr BORDE dit qu'on va les rencontrer et Mme RIGAULT dit qu'il faudra communiquer là-dessus.

#### **- 2016/028- adhésion au FREDON**

Mr le Maire informe qu'auparavant le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse adhéré au FREDON mais que pour l'année 2016 cette souscription n'a pas été reconduite. Le FREDON peut aider la Commune avec des diagnostics, une sensibilisation pour les frelons asiatiques, les chenilles processionnaires et les ragondins.

Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur une éventuelle adhésion.

Mr PARIS dit que l'arrêt de l'adhésion a été évoqué par le Syndicat car les élus n'en étaient pas contents car les gens ne faisaient pas leur travail notamment pour la lutte contre les ragondins. Mr BORDE dit que le problème avec les ragondins c'est que l'on a un piègeur et si on n'adhère plus il ne sera plus indemnisé. Mr PARIS dit que le syndicat donne des cages. Mr BORDE dit que le syndicat versait une cotisation d'environ 1500€ et que pour nous ce serait 100€. Mr TONDEREAU dit que la somme versée est minime par rapport au nombre de commune adhérente. Mr TONDEREAU dit qu'il n'y a pas de liens entre tous leurs champs d'action, Mr BORDE dit que ça concerne tout ce qui est phytosanitaire et que c'est un peu écolo. Mr PARIS demande ce que le FREDON va faire, des réunions, donner des conseils ? Mr BORDE lit le courrier de demande d'adhésion. Mr BORDE s'inquiète plus par rapport aux ragondins, Mr POUSSE demande si le piègeur fait cela pour l'argent ou pour l'amour de la nature. Mme RIGAULT dit qu'il faut voir avec le syndicat ce qu'ils vont faire, Mr PARIS lui répond qu'il donne juste des cages. Mr BORDE rappelle qu'en 2020 il n'y aura plus de syndicat, Mr TONDEREAU demande comment on fera. Mr BORDE lui répond que ce sera Agglopolys qui reprendra la compétence. Mr TONDEREAU dit qu'ils ne vont rien connaître et que ce sera la catastrophe et que ça coûtera cher. Mr BORDE demande ce que l'on fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer pour une année au FREDON et autorise Mr le Maire à effectuer les démarches.

- **2016/029- projet 1000 arbres**

Mr le Maire informe qu'Agglopolys lance le projet 1000 arbres. En effet, Agglopolys souhaite mobiliser l'ensemble de ses communes membres pour signer la Charte de l'arbre et planter à cette occasion symboliquement 1000 arbres sur le territoire. Ainsi toutes les Communes d'Agglopolys sont appelées à planter sur l'espace public, un ou plusieurs arbres d'essence locale, qui symbolisent l'engagement de la collectivité et des citoyens dans la lutte contre le dérèglement climatique. La commune doit donc déposer un dossier avec le nombre d'arbres et le projet associé et si celui-ci est retenu, la commune aura la charge de les planter, de les arroser et de les entretenir.

Monsieur demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à déposer au nom de la Commune un dossier pour ce projet.

Mr BORDE précise qu'il n'y a pas qu'Agglopolys qui fait ce projet et c'est en lien avec d'autres organismes également. Mr BORDE dit que l'on pourrait en avoir besoin et qu'il faut se positionner rapidement. Il informe que le premier arbre a été planté à Chailles à la station d'épuration, Mme ANSERMINO demande quel type d'arbre sera proposé, Mr BORDE lui répond tout type. Mme MARTY dit qu'on en a déjà planté beaucoup, Mr BORDE lui répond que si on peut en bénéficier ce sera bien. Mme FARNIER dit que l'on pourrait les mettre avec les bornes de recharges des voitures électriques. Mr BORDE dit qu'il faut voir avec les services techniques pour l'implantation. Mr BORDE précise qu'il faudra en demander plus que ce dont on a besoin pour être sûr d'en avoir. Mme MARTY demande combien cela va coûter à la mairie, Mr BORDE lui répond rien qu'il faudra juste les planter. Mr PARIS dit que les élus pourraient le faire. Mr TONDEREAU demande si au budget la plantation d'arbres était prévue, Mr BORDE lui répond qu'il en faut toujours. Mme FARNIER dit que l'on pourrait remplacer les sapins de Sudon, Mr BORDE lui répond que c'est une idée.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à déposer au nom de la Commune un dossier pour le projet 1000 arbres.

- *Divers*

- Mr BORDE rappelle que la cérémonie du 8 Mai aura lieu à 11h15 devant la stèle place du Tilleul.
- Mr BORDE informe que le prochain conseil aura lieu le 30 Mai à 18h30.
- Mr BORDE informe qu'une épareuse a été achetée pour 8 500€ HT.
- Mr BORDE informe qu'un devis pour faire les tests de charge sur le pont de Montigny a été reçu et proposé à la commune de Saint Bohaire. Mr BORDE explique que pour l'instant c'est mis en stand by car la mairie de St Bohaire ne l'a pas prévu dans son budget. Mr PARIS dit que c'est dommage, Mr BORDE répond que ce n'est pas à la commune de tout payer car le pont est entre les deux communes. Mr TONDEREAU dit que l'on aurait aussitôt faite de rouvrir le gué en attendant. Mr BORDE dit que même si le pont est réparé, il n'y aura que des petits tonnages d'autorisé à passer sur le pont car il n'a pas été conçu pour les véhicules de maintenant.
- Mr BORDE laisse la parole à Mme RIGAULT concernant l'opération nettoyage. Elle explique que 5 foyers de la commune ont participé et qu'il y avait en tout une trentaine de personnes et qu'un encart sera mis dans le flash à paraître à ce sujet. Elle informe que beaucoup de déchets ont été ramassé et que le circuit fait a été le même que celui fait en septembre 2015.
- Mr BORDE évoque la proposition de fleurissement faite dans le bulletin aux administrés et explique que ça ne marche pas. Mme RIGAULT dit qu'il n'y a pas eu assez d'information à ce sujet. Mme FARNIER dit que les riverains ne lisent pas le flash ou le bulletin. Mr PARIS dit que certains riverains lui ont demandé à quelle heure passée le camion pour ramasser les ordures dans le cadre de l'opération nettoyage et dit qu'ils n'ont pas compris le flyer distribué. Mr PARIS dit qu'il y a quelques mandats cela se faisait. Mr BORDE se demande s'il faut refaire une communication au sujet du fleurissement, faut-il mettre des photos de la commune de Chédigny comme exemple ? Il dit que ce village s'y prête et peut-être pas le nôtre finalement.
- Mr LE MENER prend la parole et informe que sur le prochain marché dominical il va y avoir un boucher-charcutier en plus des exposants habituels et un camion pizza. Mmes RIGAULT ? ANSERMINO et Mr POUSSE demande si c'est celui qui venait auparavant ? Mr LE MENER répond que non. Mr BORDE dit que le marché tombe le jour du 8 Mai et que ça peut apporter du monde.
- Mme FORTIN prend la parole et informe qu'avec la commune de Marolles notamment, il va y avoir un forum pour les personnes à partir de 60 ans sur le bien vieillir avec la présence d'un ergothérapeute et d'un sociologue. Cette manifestation se fera dans la salle P Cellai et toutes les communes alentours sont invitées.
- Mr BORDE rappelle que la brocante aura lieu le dimanche 5 juin et sera organisée par les Pédaleurs du Dolmen.

- Mr BORDE informe que l'on a reçu un courrier concernant les fouilles archéologiques et qui nous informe que le rapport va être établi par la préfecture de région. Mr BORDE informe qu'un rendez-vous est pris avec Mr PARIS et la personne en charge de la rédaction du rapport.
- Mr BORDE informe que ce matin la commune a connu un problème d'eau à Villian et dans le bourg et que tout est réglé à cette heure.
- Mr BORDE lit le mail reçu du tennis de table qui demande une clé supplémentaire de la salle P Cellai. Mr BORDE dit qu'il n'est pas d'accord car le système de clé sécurisé a été mis en place pour justement ne plus avoir « 15 000 clés qui traînent ». Mr BORDE laisse la parole aux élus. Mme ANSERMINO demande comment les autres associations font, Mme FARNIER lui répond que les associations ont en tout une dizaine de clés. Mr BORDE dit qu'ils ont les clés et qu'ils doivent faire avec. Mme FARNIER dit que si on refait une clé, les autres associations vont également redemander. Mr PARIS dit que ce sera toujours la même clé qui sera refaite, Mr TONDEREAU dit que ce sont des clés sécurisées et que tout le monde n'en a pas et que l'abus sera vite identifié. Mme FARNIER n'est pas d'accord elle dit que ce sera le même problème qu'avec les bouteilles qui sont laissées dans la salle et qui ne sont à personne. Mr TONDEREAU dit qu'il faut faire attention aux bénévoles qui font tourner les associations car ils se fatiguent et la relève n'est pas forcément assurée. Mr PARIS propose de redonner la clé des Séniors du dolmen pour le Tennis de Table car il ne l'utilise plus. Mme FARNIER dit que le problème c'est que les gens qui viennent faire le sport ne sont pas de la commune et qu'ils doivent faire des allers et retours, Mr TONDEREAU lui répond que si eux ne le font pas ça ne marchera pas.
- Mme FORTIN demande à Mme FARNIER si elle a des nouvelles pour la tenue de la buvette au 14 Juillet. Mme FARNIER lui répond non, Mr PARIS prend la parole et propose que les Séniors et les Danseurs la tiennent mais ils aimeraient vendre le vin. Mme FARNIER est d'accord et lui précise que quelques personnes de la gym lui ont dit qu'ils voulaient bien aider.

La séance est levée.